

Parents et Ecole ont pour mission commune de réussir l'éducation des jeunes. Les parents d'élèves sont donc membres à part entière de la communauté éducative.

1) Le rôle des parents

Leur rôle est reconnu par la loi et leurs droits garantis par des dispositions réglementaires : droit d'information, droit d'expression et droit de participation.

Avec les établissements scolaires, ils ont des relations régulières et de qualité, placées sous le signe de la confiance.

2) Les parents d'élèves élus

Ils participent par leurs représentants au conseil d'administration des collèges et lycées et aux conseils de classe. Ils se répartissent par affinités idéologiques entre 2 principales fédérations : la FCPE, créée en 1947 sous l'impulsion du Syndicat National des Instituteurs et de la Ligue de l'Enseignement et la PEEP, créée en 1910 puis reconnue en 1926. Leur représentativité dépend de leurs résultats aux élections organisées à la mi-octobre.

3) Les parents accompagnateurs

Les parents d'élèves peuvent être sollicités pour l'accompagnement des sorties pédagogiques et éducatives, pour l'animation de clubs dans le cadre du foyer-socio-éducatif ou de l'association sportive.

4) Engager la relation aux parents : quelques pistes...

Le dialogue repose sur une écoute, un respect mutuel et un accueil réciproque des différences. La rencontre enseignant-parent relève d'une invitation et non d'une convocation afin de créer d'emblée un climat favorable.

Le lieu et l'horaire les plus appropriés sont à rechercher en commun, en tenant compte des contraintes de chacun. Annoncer l'objectif de l'entretien à ce moment là est essentiel.

Ne pas évoquer uniquement les difficultés de l'élève, mais chercher à valoriser les efforts de l'élève, ce qui se passe bien.

Par souci d'adaptation à son interlocuteur, il faut veiller à garder un vocabulaire accessible, compréhensible. En effet, tous les parents ne possèdent pas forcément les codes de l'institution, certains ont même des souvenirs douloureux de leur scolarité, d'autres ont des difficultés avec notre langue.

Il est aussi bien de prendre contact avec la famille chaque fois que cela est nécessaire (dégradation du comportement, baisse des résultats scolaires, soucis avec d'autres élèves...).

Mieux vaut ne pas s'arrêter aux constats, mais amener les parents vers des propositions. On ne peut tout résoudre, mais relayer les parents vers un interlocuteur spécifique s'avère souvent pertinent : infirmière, assistante sociale, CPE, direction...

En cas de rupture du dialogue, le recours à un médiateur peut permettre de renouer le contact mais aussi de se protéger (CPE, chef d'établissement, professeur principal, délégué de parent...)

L'agressivité cache souvent des peurs ou des craintes. Dans tous les cas, il ne faut pas oublier que comme au théâtre, l'enseignant assure un rôle. Il représente une institution, un cadre ; les propos ne lui sont pas destinés personnellement.

Le petit plus du SE-Unsa :

La mallette des parents : c'est une initiative qui vise à faciliter le dialogue avec les parents pour les aider à comprendre les enjeux de la scolarité de leurs enfants. Le DVD et les fiches proposent aux équipes pédagogiques des outils pour organiser des réunions-débats avec les parents. Au collège, ce dispositif se met particulièrement en place en 6^{ème} pour accompagner l'arrivée des élèves au collège et en 3^{ème} pour partager autour du thème de l'orientation.